



Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-04-22-23 | Rive Gauche - Modification des formules de billetterie

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation : 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés :

Monsieur Jocelyn Chéron.

Secrétaire de séance :

Monsieur Romain Legrand

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Les recettes de billetterie en 2019 (dernière année de référence « normale ») représentent 15,55 % du total des recettes du Rive gauche. Elles doivent continuer à être une ressource importante du budget afin de ne pas diminuer le nombre de spectacles programmés d'une saison sur l'autre et pour pouvoir mener à bien une série d'actions culturelles auprès de différents publics scolaires ou provenant du champ social. Il est par conséquent important de les reconduire à minima d'une année sur l'autre, voire de les augmenter,
- L'engagement financier sur un abonnement « traditionnel » c'est-à-dire s'engager à acheter tous les billets dès le début de la saison peut être un frein pour le public d'où la volonté de proposer plus de souplesse dans les formules de billetterie. Nul ne connaît le comportement d'achat à l'issue de cette crise et le désir ou pas de revenir dans une salle, il est donc primordial de proposer une formule « à la carte » pour le spectateur.

Décide :

- De supprimer toutes les formules d'abonnements existantes soit 3, 5, 7 spectacles et au-delà.
- De supprimer la limitation des spectacles B dans la nouvelle formule de fidélisation.
- De créer une carte, valable une saison, afin que le spectateur puisse bénéficier d'un tarif réduit spécifique. L'achat d'une carte individuelle dite **solo** ou d'une carte pour deux personnes dite **duo** permet d'acheter des billets à tarifs très réduits.
 - La carte solo donne droit à une place au **tarif carte** par spectacle, hors tarif unique et famille.
 - La carte duo donne droit à deux places au **tarif carte** par spectacle, hors tarif unique et famille.
 - Le prix des cartes est moins onéreux pour un spectateur stéphanois.
 - La gratuité de la carte pour les nouveaux spectateurs stéphanois (aucune trace des coordonnées dans le fichier spectateurs).

Tarifs des cartes et des billets avec carte	Solo	Duo
Prix d'une carte	18 €	30 €
Prix d'une carte Stéphanois	6 €	10 €
Tarif carte spectacle A	9 €	9 €
Tarif carte spectacle B	15 €	15 €

Tarifs billets sans carte	Spect A	Spect B
Tarif plein (inchangé)	18 €	26 €
Tarif assis-debout (+1€)	11 €	16 €
Tarifs unique (inchangé)	30 € fauteuil/20 € assis debout	
Tarifs famille (inchangé)	10 €adulte/5 € enfants moins de 16 ans et adulte stéphanois	
Autres tarifs (réduits, scol., groupes, solidaires) (inchangé)	Réduit B 22 €, A 16 € / Stéphanois B 19 €, A 16 € / Sans emploi-groupe scolaire- moins de 16 ans B 15 €, A 9 €/ Minima sociaux B 8 €, A 5 €	

Précise que :

- Les recettes sont imputées au budget du Rive gauche prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210422-lmc121432-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021